



Groupement forestier coopératif St-François

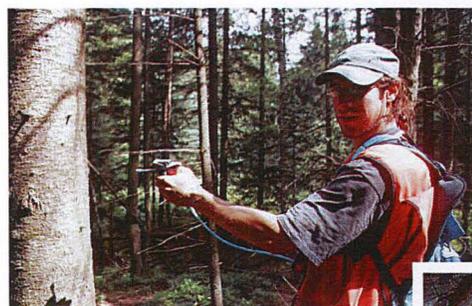
345 Parc Industriel, Windsor, Qc, J1S 3A7

819-845-3266

www.gfstfrancois.qc.ca

Actif des racines au sommet

Plan d'aménagement forestier



IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom: _____

Adresse: _____

Représentant autorisé: _____

Tél: _____ Bur: _____

Numéro de Producteur forestier: _____

Ce plan
respecte la
norme FSC



La marque
de la gestion
forestière
responsable

Objectifs du Plan d'aménagement forestier

Le plan d'aménagement forestier est un outil de connaissance et de planification forestière destiné au propriétaire de boisé. Ce document, approuvé par un ingénieur forestier, vous permet de bien connaître votre forêt et de prendre les décisions éclairées quant à l'amélioration de la qualité et de la productivité de votre forêt dans le cadre d'un développement durable.

Le plan d'aménagement forestier est nécessaire pour obtenir votre statut de producteur forestier qui vous donne accès à l'aide financière pour la réalisation de travaux forestiers, de même qu'au programme de remboursement d'une partie de vos taxes foncières. Il est également nécessaire pour obtenir la certification environnementale FSC.

Les nombreuses recommandations qu'il contient ont été développées pour vous aider à gérer et mettre en valeur votre propriété forestière.

1- Localisation de la superficie à vocation forestière

Nom du propriétaire forestier :

Propriété numéro :02

Photographie aérienne :

2013

Municipalité régionale de comté (MRC): Les Sources

Code: 400

Municipalité :

Wotton

Code: 40017

| Unité d'évaluation | Cadastre | Rang | No. du lot | Zonage | Unité aména. | Superficie forestière (ha) | Superficie totale (ha) |
|--------------------|----------------|------|------------|---------|--------------|----------------------------|------------------------|
| 9669-67-9050 | (2726) Wotton | 03 | G | V: vert | 513 | 37.6 | 37.6 |
| 9669-67-9050 | (2726) Wotton | 03 | H | V: vert | 513 | 0.1 | 0.1 |
| | | | | | | 37.7 | 37.7 |

2-Objectifs du propriétaire

Forestiers et environnementaux

- Améliorer l'accroissement et la productivité de la forêt.
- Protéger l'environnement forestier.
- Reboiser certaines parties de la propriété.
- Entretenir les plantations.
- Améliorer l'accès par la construction d'un chemin.
- Aménager l'érablière en vue d'une production acéricole.

Financiers

- Rentabiliser mon investissement.
- Générer un revenu d'appoint périodique.

Personnels

- Profiter de ma propriété pour mes loisirs et ma détente.
- Pratiquer la chasse sportive.
- Léguer un patrimoine forestier productif et en santé.
- Autre : _____

3-Éléments sensibles présents

- | | Peuplement(s) |
|--|---------------|
| <input type="checkbox"/> Peuplements sensibles aux insectes ou aux maladies. | _____ |
| <input type="checkbox"/> Peuplements sensibles au chablis. | _____ |
| <input type="checkbox"/> Peuplements à forte pente. | _____ |
| <input type="checkbox"/> Présence d'un cours d'eau ou d'un lac. | 10 |
| <input type="checkbox"/> Milieu humide (marais, étang marécage, tourbière, prairie humide) | 4-6 |
| <input type="checkbox"/> Ravage de cerfs de Virginie. | _____ |
| <input type="checkbox"/> Habitats fauniques reconnus | _____ |
| <input type="checkbox"/> Espèces floristiques ou fauniques à statut précaire. | nd. |
| Autre : _____ | _____ |



4- Description des peuplements forestiers

| No. peup. | Type de peuplement | Superficie | Essences principales | | |
|-----------|--|---------------------------------|---------------------------|--------------------------------|--------------|
| 001 | Peupleraie <i>Densité* : C Hauteur (m): 15 /</i> | 0.9 ha <i>Âge: 40</i> | Peuplier baumier Saule | Tremble Épinette de Norvège | Bouleau gris |

Le site est généralement frais.

La régénération au sol est absente; fougère abondante.

Faible superficie à remettre en production; les chances de réussite ne sont pas garantie compte tenu de l'humidité du sol.

Traitement suggéré :

CONVERSION, REBOISEMENT ET DRAINAGE

Ce peuplement a une très faible valeur commerciale et la régénération est inexistante. Nous recommandons une coupe de récupération avec récolte de bois marchand. Une préparation de terrain comprenant la mise en andains des déchets de coupe sera réalisée afin de faciliter le reboisement. Le reboisement comprend la mise en terre de 2200 plants à l'hectare répartis uniformément. Des travaux de drainage devront être réalisés afin de drainer adéquatement le terrain, ce qui accentuera la croissance et la survie des plants mis en terre. A noter que les coûts de drainage seront aux frais du propriétaire.

| | | | | | |
|-----|--|---------------------------------|-----------------------------|---------------------|----------------|
| 002 | Épinette blanche et de Norvège <i>Densité* : A Hauteur (m): 13 /</i> | 1.0 ha <i>Âge: 25</i> | Épinette blanche Tremble | Épinette de Norvège | Mélèze laricin |
|-----|--|---------------------------------|-----------------------------|---------------------|----------------|

Plantation mélangé; les tiges sont de bonne qualité en général à l'exception du mélèze

Traitement suggéré :

ÉCLAIRCIE COMMERCIALE (2017)

Cette intervention se pratique dans des plantations de forte densité. Elle consiste à récolter entre 30 et 40 % du volume totale du peuplement c'est-à-dire, environ 40% des arbres. Les arbres récoltés sont ceux de moindre qualité et de plus faible diamètre, afin de permettre aux plus belles tiges d'avoir une meilleure croissance. Puisqu'il faut enlever un minimum de 30% du volume sur pied, il faut aussi couper des arbres en bonne santé.

| | | | | | |
|-----|--|----------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------|----------------|
| 003 | Plantation d'épinette de Norvège <i>Densité* : A Hauteur (m): 13 /</i> | 14.0 ha <i>Âge: 25</i> | Épinette de Norvège Bouleau gris | Tremble Épinette blanche | Mélèze laricin |
|-----|--|----------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------|----------------|

Plantation de 1994 environ.

Le secteur Nord est de moins bonne qualité; têtes multiples dû au charançon et blessures avancées de porc-épic sur la majorité des tiges.

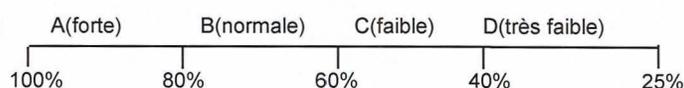
Le secteur Sud est de très belle qualité.

Traitement suggéré :

ÉCLAIRCIE COMMERCIALE (2017)

Cette intervention se pratique dans des plantations de forte densité. Elle consiste à récolter entre 30 et 40 % du volume totale du peuplement c'est-à-dire, environ 40% des arbres. Les arbres récoltés sont ceux de moindre qualité et de plus faible diamètre, afin de permettre aux plus belles tiges d'avoir une meilleure croissance. Puisqu'il faut enlever un minimum de 30% du volume sur pied, il faut aussi couper des arbres en bonne santé.

*Classes de densité du couvert forestier:



4- Description des peuplements forestiers

| No. peup. | Type de peuplement | Superficie | Essences principales | | |
|-----------|--|---------------------------------|----------------------------------|---------------------------|-----------------|
| 004 | Plantation d'épinette blanche <i>Densité* : B Hauteur (m): 9 /</i> | 1.9 ha <i>Âge: 25</i> | Épinette blanche Bouleau gris | Saule Peuplier baumier | Orme d'Amérique |

Le site est généralement humide, surtout au Nord où le taux de mortalité est très élevé.
Le secteur Ouest est humide également et est d'avantage un peuplement naturel de feuillus humide (frêne, orme). Il a été englobé au peuplement compte tenu de sa faible superficie.
Seul le secteur au Sud est traitable.

Traitement suggéré :

ÉCLAIRCIE COMMERCIALE (2017)

Cette intervention se pratique dans des plantations de forte densité. Elle consiste à récolter entre 30 et 40 % du volume totale du peuplement c'est-à-dire, environ 40% des arbres. Les arbres récoltés sont ceux de moindre qualité et de plus faible diamètre, afin de permettre aux plus belles tiges d'avoir une meilleure croissance. Puisqu'il faut enlever un minimum de 30% du volume sur pied, il faut aussi couper des arbres en bonne santé.

| | | | | | |
|-----|---|---------------------------------|-----------------------------|-------|-------|
| 005 | Pessière à résineux <i>Densité* : B Hauteur (m): 17 /</i> | 0.3 ha <i>Âge: 50</i> | Épinette blanche Tremble | Cèdre | Sapin |
|-----|---|---------------------------------|-----------------------------|-------|-------|

L'épinette est branchue.
Régénération résineuse par secteurs.
Quelques trouées non-régénérées recouverte de fougère et de prêle.
Pas de travaux à réaliser pour l'instant; attendre la maturité des épinettes.

Traitement suggéré :

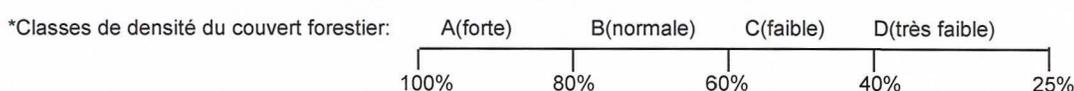
| | | | | | |
|-----|--|---------------------------------|-------------------------|----------------------------------|-----------------|
| 006 | Peupleraie <i>Densité* : B Hauteur (m): 17 /</i> | 0.8 ha <i>Âge: 50</i> | Tremble Érable rouge | Bouleau gris Épinette blanche | Cerisier tardif |
|-----|--|---------------------------------|-------------------------|----------------------------------|-----------------|

Le site est généralement frais au Sud.
Le nerprun, un arbuste indésirable et très agressif qui colonise les sites où il s'implante, est très abondant par secteurs.
Le tremble n'est pas de bonne qualité et à récolter totalement.
Même problématique de remise en production que le peuplement 1.

Traitement suggéré :

CONVERSION, REBOISEMENT ET DRAINAGE

Ce peuplement a une très faible valeur commerciale et la régénération est inexistante. Nous recommandons une coupe de récupération avec récolte de bois marchand. Une préparation de terrain comprenant la mise en andains des déchets de coupe sera réalisée afin de faciliter le reboisement. Le reboisement comprend la mise en terre de 2200 plants à l'hectare répartis uniformément. Des travaux de drainage devront être réalisés afin de drainer adéquatement le terrain, ce qui accentuera la croissance et la survie des plants mis en terre. A noter que les coûts de drainage seront aux frais du propriétaire.



4- Description des peuplements forestiers

| No. peup. | Type de peuplement | Superficie | Essences principales | | |
|-----------|--|----------------------------|-------------------------|--------------|------------------|
| 007 | Érablière <i>Densité* : A Hauteur (m): 9 /</i> | 1.5 ha <i>Âge: 20/4</i> | Érable à sucre Hêtre | Érable rouge | Frêne d'Amérique |

On dénote la présence d'affleurements rocheux par endroit sur le terrain.
Ce peuplement est très bien régénéré en essences feuillues de qualité au stade de gaulis.
Jeune peuplement, les tiges ont encore un petit diamètre, pas de tige en perdition.

Traitement suggéré :

ÉCLAIRCIE INTERMÉDIAIRE (NON-SUBVENTIONNABLE)

Il s'agit d'une coupe affectuée dans un peuplement dense dont le stade de développement se situe entre le précommerciale et le commerciale et dont l'objectif premier est de dégager les arbres d'avenir de la compétition qui les opprime.
Les travaux de coupe et de débardage doivent se faire avec une très grande attention de façon à minimiser les dommages aux arbres résiduels. Il doit rester après traitement 2000 tiges/ha, si c'est un peuplement résineux, ou 2500 tiges/ha, si c'est un peuplement feuillu.

| | | | | | |
|-----|--|----------------------------|-------------------------------|----------------------------|----------------|
| 008 | Érablière rouge <i>Densité* : A Hauteur (m): 9 /</i> | 1.6 ha <i>Âge: 20/4</i> | Érable rouge Bouleau jaune | Tremble Cerisier tardif | Érable à sucre |
|-----|--|----------------------------|-------------------------------|----------------------------|----------------|

Jeune peuplement, les tiges ont encore un petit diamètre.
Régénération de gaulis de feuillus.
Le secteur Sud-Est est humide et de densité quasi nulle.
Quelques trembles éparses à récolter; faible volume cependant à récupérer.

Traitement suggéré :

| | | | | | |
|-----|--|-----------------------------|----------------------------|-------------------------------------|---------------|
| 009 | Érablière à feuillus tolérants <i>Densité* : A Hauteur (m): 11 /</i> | 10.5 ha <i>Âge: 20/4</i> | Érable à sucre Peuplier | Frêne d'Amérique Cerisier tardif | Bouleau jaune |
|-----|--|-----------------------------|----------------------------|-------------------------------------|---------------|

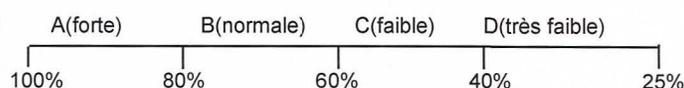
L'origine de ce peuplement est une coupe totale.
Jeune peuplement de qualité; potentiel d'avenir intéressant.
Régénération de gaulis de feuillus, fougère au sol.
On dénote la présence d'affleurements rocheux par endroit sur le terrain.
Le peuplement entre dans la catégorie de jeune érablière tel que décrit par la CPTAQ et peut donc être traité en éclaircie.

Traitement suggéré :

ÉCLAIRCIE COMMERCIALE (2017)

Cette intervention consiste à récupérer entre 25 et 35% du volume de bois sur pied de façon à ouvrir le couvert forestier pour stimuler la croissance des arbres résiduels. La coupe d'éclaircie permet d'utiliser ce bois qui autrement serait perdu par mortalité naturelle. Il est à noter que dans une éclaircie, on enlève jamais plus de 40% du volume de bois, afin de prévenir les chablis. Lors des travaux, il est parfois nécessaire de couper des arbres en bonne santé pour en dégager d'autres. Dans ce cas on conserve l'arbre offrant la plus grande valeur, la meilleure qualité et le plus de vigueur.

*Classes de densité du couvert forestier:



4- Description des peuplements forestiers

| No. peup. | Type de peuplement | Superficie | Essences principales | |
|-----------|---|------------|---------------------------|--|
| 010 | Feuillu tolérant <i>Densité* : B Hauteur (m): 9 / Âge: 20/4</i> | 5.2 ha | Érable à sucre Tremble | Bouleau jaune Orme d'Amérique Frêne d'Amérique |

L'origine de ce peuplement est une coupe totale.
Le site est généralement frais, plusieurs cours d'eau sont présents.
Il y a faible présence de chablis (renversement) dans le peuplement.
Quelques trembles à récupérer; faible volume cependant.

Traitement suggéré :

*Classes de densité du couvert forestier:

| | | | |
|----------|------------|-----------|----------------|
| A(forte) | B(normale) | C(faible) | D(très faible) |
| 100% | 80% | 60% | 40% |
| | | | 25% |



5- Liste des traitements forestiers suggérés

| No.peup | Type de peuplement | Traitement | Année suggérée | Superf. | Priorité* |
|---------|----------------------------------|--|----------------|---------|-----------|
| 001 | Peupleraie | Serv. tech. : Mobili. bois. méc. (1 à 4 ha) | 2017 | 0.5 | 3 |
| 002 | Épinette blanche et de Norvège | 1ère éclair.com.rés.mécanisée - DHP 9 à 15 cm | 2017 | 1.0 | 1 |
| 003 | Plantation d'épinette de Norvège | 1ère éclair.com.rés.mécanisée - DHP 9 à 15 cm | 2017 | 10.0 | 1 |
| 004 | Plantation d'épinette blanche | 1ère éclair.com.rés.mécanisée - DHP 9 à 15 cm | 2017 | 0.5 | 1 |
| 006 | Peupleraie | Serv. tech. : Mobili. bois. méc. (1 à 4 ha) | 2017 | 0.5 | 3 |
| 009 | Érablière à feuillus tolérants | Eclair. commerciale feuillus d'ombre mécanisée | 2017 | 10.0 | 2 |

PLANTATIONS : Toutes les plantations de cette propriété ont pour provenance le boisement et pour objectif la production de matière ligneuse.

*Priorité: 1.Court terme: prêt à faire 2. Moyen terme: à réaliser dans 3 à 5 ans 3. Long terme: à revoir dans 5 à 10 ans

La superficie indiquée est une estimation de la superficie traitable du peuplement. Celle-ci peut différer de la superficie totale indiquée à la section précédente.

Note : - Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de traitements



6- Autres éléments importants à prendre en considération

- **Validation des traitements :** Certains traitements suggérés dans ce plan peuvent bénéficier d'une aide financière. Avant de débiter vos travaux, contactez l'équipe du Groupement forestier pour valider l'admissibilité à une aide financière et préparer les documents nécessaires à son obtention.
- **Réglementation municipale :** Certains traitements suggérés sont assujettis à la réglementation municipale ou provinciale (ex: coupe de bois). Veuillez contacter votre municipalité et les ministères concernés pour vérifier la réglementation en vigueur et vous assurer d'obtenir les permis nécessaires. Concernant les travaux de construction de chemin, il est important de respecter un plan et devis approuvé par un ingénieur forestier. Ces travaux ont un impact important sur la qualité de l'eau et doivent être planifiés avec soin.
- **Réglementation gouvernementale :** Certaines espèces fauniques et floristiques désignées, de même que les milieux humides et les habitats fauniques désignés, sont assujettis à des lois ou des règlements provinciaux ou fédéraux. N'hésitez pas à contacter les Ministères concernés si vous avez des doutes ou des interrogations.
- **Contingent de mise en marché :** Avant d'entreprendre des travaux de coupe de bois, vous devez vous assurer auprès du Groupement forestier (si vous êtes membre du Groupement) ou auprès du Syndicat des Producteurs de bois de l'Estrie (si vous n'êtes pas membre du Groupement) de la disponibilité d'un contingent et d'un marché adéquat pour vendre votre bois.
- **Visite conseil :** Vous pouvez également rencontrer un professionnel du Groupement sur votre propriété pour répondre à vos questions concernant l'aménagement forestier de votre propriété. Un frais minimum s'applique.

7- Acceptation et signature

Les traitements recommandés dans ce plan d'aménagement forestier visent à aider le propriétaire à prendre les décisions qui lui permettront de mettre en valeur sa forêt et sa propriété. La décision de réaliser ces traitements demeure toutefois le privilège du propriétaire forestier.

Je reconnais avoir pris connaissance de mon plan d'aménagement forestier.

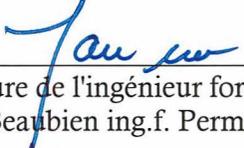
Signature du propriétaire forestier
ou de son représentant

Date

Attestation de l'ingénieur forestier

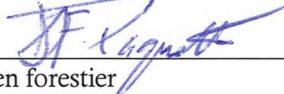
Ce plan d'aménagement forestier appartenant à MARTEL MARC-ANDRE
est valide pour une période de 10 ans à compter de la date de signature de l'ingénieur forestier.

J'ai vérifié et je certifie que ce plan d'aménagement est conforme aux règlements de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie et aux pratiques sylvicoles reconnues.


Signature de l'ingénieur forestier
Marc Beaubien ing.f. Permis no: 85-036

2017-08-09
Date

Plan d'aménagement préparé par


technicien forestier

01/08/2017
Date



Coupon retour pour l'acquéreur de cette propriété forestière qui souhaite obtenir son statut de producteur forestier pour la propriété suivante (à joindre à votre demande de statut) :

| | | | | |
|--------------|----------|------|-------|---------|
| Municipalité | Cadastre | Rang | Lot | Zonage |
| Wotton | Wotton | 03 | G, H, | V: vert |

Numéro de statut de producteur du vendeur: MARM46510888

Je reconnais avoir pris connaissance du plan d'aménagement forestier.

Signature de l'acquéreur ou du représentant autorisé

Date

Annexe 1

Principes et critères de gestion forestière FSC

La forêt est un écosystème naturel qui possède une valeur économique, écologique et sociale importante. Chaque génération l'utilise pour ses propres besoins et doit s'assurer de la préserver en bon état pour le bénéfice des générations à venir.

La certification forestière FSC est un processus d'encadrement dans lequel les propriétaires s'engagent volontairement à aménager leur forêt selon des principes d'aménagement responsable. Pour s'y conformer, les propriétaires forestiers doivent respecter certains principes de base :

- respecter et mettre en application un plan d'aménagement forestier signé par un ingénieur forestier;
- respecter les saines pratiques d'intervention reconnues pour la forêt privée au Québec;
- respecter les Lois et règlements en vigueur;
- préserver la biodiversité, les ressources hydrologiques, les sols, les paysages et les écosystèmes uniques et fragiles et préserver les caractéristiques naturelles de la forêt;
- identifier clairement les limites de sa propriété à proximité des opérations forestières pouvant y avoir lieu;
- pratiquer une activité forestière visant le maintien et l'amélioration du bien-être social et économique à long terme des travailleurs forestiers et des collectivités locales;
- développer et encourager une utilisation multiple des produits et services de la forêt;
- avoir recours à des entrepreneurs forestiers qualifiés, comme le Groupement forestier coopératif St-François, pour l'exécution des travaux d'aménagement forestiers soustraits;
- déclarer toute épidémie d'insectes ou de maladies aux autorités compétentes;
- utiliser, lorsque nécessaire, les pesticides de façon adéquate et disposer de ceux-ci ainsi que des autres matières dangereuses et résiduelles d'une manière sécuritaire pour l'environnement;
- suivre la procédure d'intervention d'urgence en cas d'urgence médicale ou environnementale (déversement ou incendie);
- garder un registre des travaux sylvicoles réalisés;
- limiter l'utilisation du reboisement de façon à favoriser, le plus possible, l'aménagement des forêts naturelles;
- déclarer aux autorités compétentes toute activité illicite portée à sa connaissance ayant lieu sur sa propriété;
- déclarer toute conversion du sol à des fins autres que forestière et aviser de toute modification de la superficie sujette à la certification.

Adresses utiles

Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie, 819 875-1007, (www.agenceestrie.qc.ca)

Cultur'Innov, (reboisement de plantes médicinales) 819-340-1836, (www.culturinnov.qc.ca)

Financement agricole Canada, 819 564-5512 , (www.fcc-fac.ca/fr/)

Forest stewardship council Canada (FSC), 1 877 571-1133, (www.fsccanada.org/francais.htm)

La financière agricole du Québec, 819 820-3323, (www.fadq.qc.ca/index.php?id=31)

Ministère développement durable et environnement, 1-800 561-1616, (<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/>)

Ministère des forêts de la faune et des Parcs, 819 820-3190, (<http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/privées/index.jsp>)

Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec, 819 346-8905,

Fédération des producteurs forestiers du Québec, <http://www.foretprivee.ca>,



Annexe 2 - Données techniques et forestières

| | | | |
|-------------------------|--------------------|-----------------|-------|
| 0273 MARTEL MARC-ANDRE | MARM46510888 | Propriété no.02 | Photo |
| Resp: Martel Marc-André | Tél: (819)346-4634 | Wotton | 2013 |
| | | Rang:03 | |
| | | Premier lot: G | |

| No. peup. | Appellation | Densité Hauteur Age | Essences principales | Superf. approx. ha | Surface terrière m2/ha | Régénération | | | Traitements | Année | Quant | Prio. |
|-----------|-------------|---------------------------|--------------------------|--------------------------|------------------------------|--------------|----------|---------|-------------|-------|-------|-------|
| | | | | | | Stocking | % feuill | % résin | | | | |
| 001 | PePe | C 15 40 | PEB/PET/BOG/S AU/EPO/ | 0.9 | 18 | % | % | % | ST09-4 | 2017 | 0.5 | 3 |
| 002 | EpB EpO | A 13 25 | EPB/EPO/MEL/ PET/ / | 1 | 27 | % | % | % | CERM-15 | 2017 | 1.0 | 1 |
| 003 | EpO | A 13 25 | EPO/PET/MEL/ BOG/EPB/ | 14 | 35 | % | % | % | CERM-15 | 2017 | 10.0 | 1 |
| 004 | EpB | B 9 25 | EPB/SAU/ORA/ BOG/PEB/ | 1.9 | 14 | % | % | % | CERM-15 | 2017 | 0.5 | 1 |
| 005 | RE | B 17 50 | EPB/THO/SAB/ PET/ / | 0.3 | 20 | % | % | % | | | | |
| 006 | PePe | B 17 50 | PET/BOG/CET/ ERR/EPB/ | 0.8 | 17 | % | % | % | ST09-4 | 2017 | 0.5 | 3 |
| 007 | Er | A 9 13 20/ 40 | ERS/ERR/FRA/ HEG/ / | 1.5 | 16 | % | % | % | | | | |
| 008 | Eo | A 9 13 20/ 40 | ERR/PET/ERS/B OJ/CET/ | 1.6 | 17 | % | % | % | | | | |
| 009 | ErFt | A 11 15 20/ 40 | ERS/FRA/BOJ/P EU/CET/ | 10.5 | 24 | % | % | % | CEFTM | 2017 | 10.0 | 2 |
| 010 | Ft | B 9 15 20/ 40 | ERS/BOJ/FRA/P ET/ORA/ | 5.2 | 21 | % | % | % | | | | |

Source: Photographie aérienne et inventaire forestier au prisme



Carte forestière

Nom du propriétaire: MARTEL MARC-ANDRE

Numéro de producteur forestier :MARM46510888

Propriété numéro : 02

Numéro du feuillet cartographique
21E13SO

Numéro de la photo aérienne
2013

Échelle:
1/10000



Carte forestière



Les limites de la propriété sont celles indiquées par le propriétaire et par les données cadastrales à notre disposition. Ces limites n'ont pas de valeur légale.



Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu

Je, soussigné(e), personnellement ou à titre de représentant(e) dûment mandaté(e) et autorisé(e) à cette fin :

ACCÉPTE que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété dans le cadre des programmes de l'Agence;

DÉCLARE détenir un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier;

M'ENGAGE à obtenir de la municipalité, le cas échéant, les autorisations et certificats nécessaires;

M'ENGAGE à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire des programmes ;

M'ENGAGE à préserver les travaux effectués et à ne pas détruire ni permettre que soient détruits partiellement ou totalement les travaux ainsi réalisés et ce pendant une période de vingt-cinq (25) ans suivant l'octroi de l'aide financière pour les travaux liés au reboisement, notamment la préparation de terrain, ledit reboisement, l'entretien de la plantation et le regarni ou, par ailleurs, pendant une période de dix (10) ans pour les autres travaux suivant l'octroi de telle aide financière. De plus, je m'engage à ne pas faire paître les animaux de ferme dans les secteurs ayant bénéficié d'un financement par l'Agence.

NOTE: La période de protection des travaux d'établissement d'une plantation (préparation de terrain, mise en terre, entretien) débute au moment de la réalisation du premier travail (ex : préparation de terrain) pour se terminer 25 ans plus tard. Dans le cas d'une prescription d'un entretien de plantation (dégagement ou regarni), si ladite plantation a été prescrite avec un engagement de cinq (5) ans, la période de protection de l'entretien est de cinq (5) ans.

RECONNAIS avoir pris connaissance du contenu de la section adjacente " Demande de participation financière " ;

ACCÉPTE de permettre l'accès à ma propriété aux employés et représentants de l'Agence dans le cadre des activités de vérification ;

M'ENGAGE dans l'éventualité de l'aliénation, par vente ou autre mode de transfert de propriété, quant à la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations stipulées au présent document, à obtenir son consentement écrit de les respecter et à transmettre à l'Agence dans les dix (10) jours suivant telle aliénation copie conforme de cet engagement de l'acquéreur ;

CLAUSE PÉNALE

Dans l'éventualité du non-respect de ce qui est stipulé ci-avant, à savoir, advenant la destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés avant l'expiration de la date de vingt-cinq (25) ans ou de dix (10) ans selon le cas ou advenant que les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent inexactes ou advenant l'omission de transmettre à l'Agence l'engagement écrit de l'acquéreur, je m'engage et reconnais devoir payer sur demande à l'Agence par anticipation des dommages et intérêts équivalents au montant de l'aide financière en proportion et correspondant à la superficie détruite qui m'aura été versée pour la réalisation des travaux de mise en valeur de la superficie foncière visée par ces travaux, la présente constituant une clause pénale.

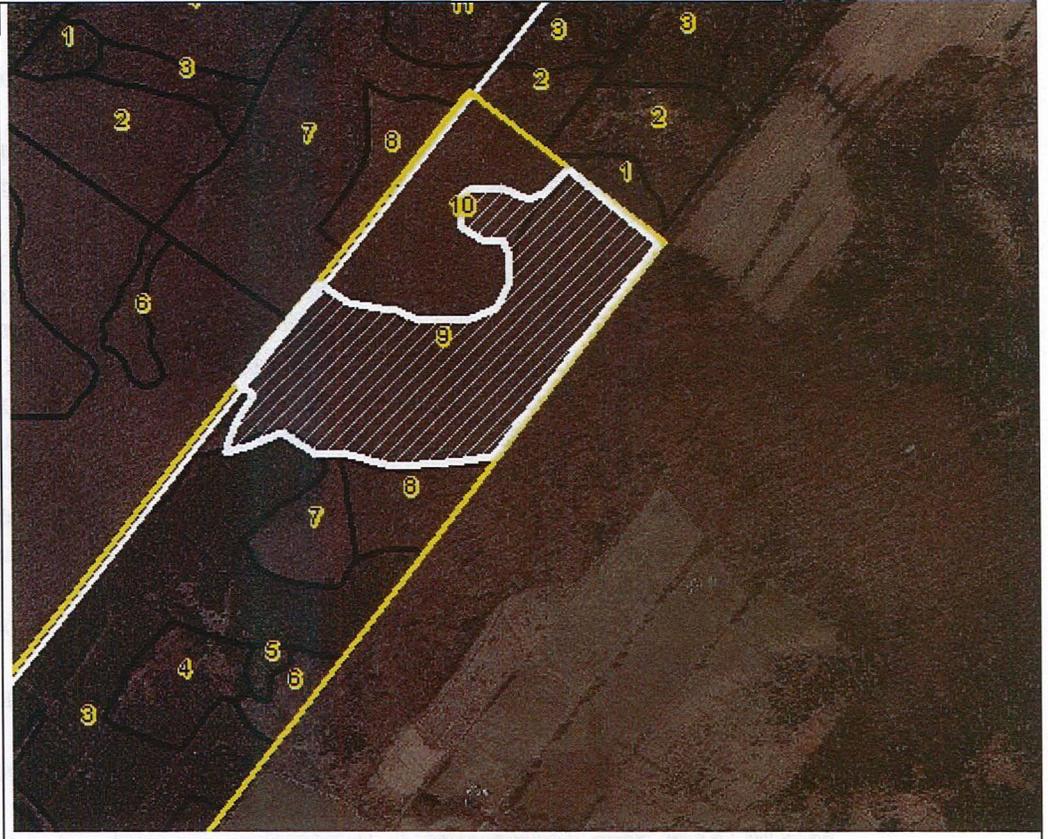
Signé ce, _____ à _____ par : _____

| | | | |
|---|---------------------------------------|------------------------------------|----------------------------|
| 1 - IDENTIFICATION | | | 05513G1170159 |
| Numéro de producteur: MARM46510888 | Nom, prénom: MARTEL MARC-ANDRE | 3 - PARCELLE | |
| Adresse: 49 Cleevemont | Richmond, QC | Code postal: J0B 2H0 | No. 001 |
| Tél.travail: _____ | Tél.rés.: (819)346-4634 | Représentant: Martel Pierre | Tél.: _____ |
| | | | Sup. ou long.: 10.5 |

| | | | |
|---------------------------------|--------------------|--|----------------------------------|
| 2 - LOCALISATION | | | 4-PHOTO AÉRIENNE ET CARTE |
| Région écologique: 2c-T | Tenure: _____ | Code unité d'évaluation: 9669-67-9050 | Photo (1): 2013 |
| Municipalité code: 40017 | Nom: Wotton | | Photo (2): _____ |
| Cadastre code: 2726 | Nom: Wotton | Rang code: 03 Nom: _____ | Échelle: 1/10000 |
| Lot no: G H | | No du PAF: _____ Prop no: 02 | Feuillet: 21E13SO |

5 - DONNÉES FORESTIÈRES

Nom du peuplement: ErFt
 Autre que peuplement: _____
 Densité: A
 Âge: 2040
 Coefficient de distribution tota l: _____
 Couverture de broussaille: _____
 Période recommandée: _____
 Taux mortalité ou % tiges affectées: _____
 Hauteur de la régénération (m): _____
 Hauteur de la plantation (m,cm): 1115
 Hauteur de la broussaille (cm): _____
 Tiges ou microsites opprimées (%): _____
 Drainage: 2 : bon
 Relief: 4-Moyen versant
 Texture: _____
 Profondeur: 3 : 31 - 90 cm
 Produit à utiliser: **38% cime verte**
 Structure résiduelle (O/N): **N**



| 6 - VOLUMES ET SURFACES TERRIÈRES | | | | | | | | 7 - REBOISEMENT PRÉCONISÉ | | | | | |
|-----------------------------------|----------------------|----------|------------------|-----------|-----------------|-------------|-----------------|---------------------------|---------|----------|------|---------|------------|
| Ess. | Tiges non marchandes | | Tiges marchandes | | Volume m3 s./ha | S.T. m2/ha | S.T. résiduelle | % à enlever | Essence | Quantité | Type | Densité | Espacement |
| | Nb./ha | Prévu/ha | Nb./ha | diamètre | | | | | | | | | |
| ERS | | | 548 | 17 | 79.2 | 13.2 | 10.4 | 21.2 | | | | | |
| FRA | | | 108 | 21 | 26.6 | 3.8 | 2.6 | 31.6 | | | | | |
| BOJ | | | 108 | 19 | 19.1 | 2.9 | 2.6 | 10.3 | | | | | |
| PEU | | | 30 | 28 | 14.9 | 1.7 | 0.2 | 88.2 | | | | | |
| CET | | | 48 | 18 | 7.9 | 1.3 | 0.9 | 30.8 | | | | | |
| AF | | | 44 | 17 | 9.4 | 1.4 | 0.9 | 35.7 | | | | | |
| Total | 0 | 0 | 886 | 18 | 157.1 | 24.3 | 17.6 | 27.6 | | | | | |

| 8 - TRAITEMENTS | | | | | | | |
|-----------------|-----------------------------------|--------|------------|------------|------------------|------------------|----------|
| Code | Nom du traitement | Unité | Taux Tech. | Taux Exec. | Total (\$) Tech. | Total (\$) Exec. | Total |
| 8967 | Eclair. commerciale feuillus d'or | 10.500 | 400.00 | 639.00 | 4200.00 | 6709.50 | 10909.50 |
| 7901 | Services techniques : Marterlage | 10.500 | 128.00 | 0.00 | 1344.00 | 0.00 | 1344.00 |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |

9-DESCRIPTION DE L'INTERVENTION ET AUTRES DONNÉES

Coupe d'éclaircie.
 Ce traitement consiste à éclaircir le peuplement en prélevant les tiges de moindre qualité dans l'étage inférieur et supérieur. Tout en ne créant pas de grandes trouées, l'éclaircie prélève entre 25 à 35 % du volume total du peuplement. Les sentiers de débardage ne doivent pas occuper plus de 18 % de la superficie du peuplement.
 Le bois coupé doit être récupéré et utilisé.
 Peuplement qui rencontre les normes de jeunes érablières tel que décrite par la CPTAQ pour traiter en éclaircie commerciale.
 Inventaire MSCR fait: 2m2/ha de tiges classées Mortalité.

Montant total de l'aide financière : 5544.00 6709.50 **12253.50**

Présence d'éléments particuliers de biodiversité : Oui Non

Si oui, précisez : _____

Site de reboisement en zone agricole : Accepté Refusé

Signature agronome _____ Date _____

Demande de participation financière

Nous, Conseiller forestier accrédité et Producteur forestier reconnu, demandons à l'Agence une participation financière aux fins de la réalisation des activités de protection et de mise en valeur décrites aux présentes. En tant que demandeurs de la participation financière de l'Agence, nous reconnaissons que celle-ci peut être versée dans la mesure des activités de protection et de mise en valeur dûment réalisées sur des superficies à vocation forestière enregistrées dans les limites de l'admissibilité de ces activités à la participation financière de l'Agence. Nous reconnaissons que les biens et services acquis à même la participation financière peuvent être assujettis aux taxes à la consommation.

Producteur forestier reconnu
 Date : _____ Technique Exécution

Groupement forestier St-François Technique Exécution

Préparé par: **Jean François Paquet** Date: **2017-07-21**

Réalisé sous la responsabilité et la supervision personnelle de:
 Signature Ing. f. **Jean François Paquet** Date: **2017-07-21**

Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu

Je, soussigné(e), personnellement ou à titre de représentant(e) dûment mandaté(e) et autorisé(e) à cette fin :

ACCEPTÉ que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété dans le cadre des programmes de l'Agence;

DÉCLARE détenir un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier;

M'ENGAGE à obtenir de la municipalité, le cas échéant, les autorisations et certificats nécessaires;

RECONNAIS avoir pris connaissance du contenu de la section adjacente "Demande de participation financière";

ACCEPTÉ de permettre l'accès à ma propriété aux employés et représentants de l'Agence dans le cadre des activités de vérification;

ACCEPTÉ les clauses inscrites à l'endos de la prescription sylvicole en y apposant mes initiales,

Signé ce, _____ à _____

par: **Jean François Paquet**

No: **05513G1170159**

Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu

Je, soussigné(e), personnellement ou à titre de représentant(e) dûment mandaté(e) et autorisé(e) à cette fin :

ACCEPTE que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété dans le cadre des programmes de l'Agence;

DÉCLARE détenir un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier;

M'ENGAGE à obtenir de la municipalité, le cas échéant, les autorisations et certificats nécessaires;

M'ENGAGE à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire des programmes ;

M'ENGAGE à préserver les travaux effectués et à ne pas détruire ni permettre que soient détruits partiellement ou totalement les travaux ainsi réalisés et ce pendant une période de vingt-cinq (25) ans suivant l'octroi de l'aide financière pour les travaux liés au reboisement, notamment la préparation de terrain, ledit reboisement, l'entretien de la plantation et le regarni ou, par ailleurs, pendant une période de dix (10) ans pour les autres travaux suivant l'octroi de telle aide financière. De plus, je m'engage à ne pas faire paître les animaux de ferme dans les secteurs ayant bénéficié d'un financement par l'Agence.

NOTE: La période de protection des travaux d'établissement d'une plantation (préparation de terrain, mise en terre, entretien) débute au moment de la réalisation du premier travail (ex : préparation de terrain) pour se terminer 25 ans plus tard. Dans le cas d'une prescription d'un entretien de plantation (dégagement ou regarni), si ladite plantation a été prescrite avec un engagement de cinq (5) ans, la période de protection de l'entretien est de cinq (5) ans.

RECONNAIS avoir pris connaissance du contenu de la section adjacente " Demande de participation financière " ;

ACCEPTE de permettre l'accès à ma propriété aux employés et représentants de l'Agence dans le cadre des activités de vérification ;

M'ENGAGE dans l'éventualité de l'aliénation, par vente ou autre mode de transfert de propriété, quant à la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations stipulées au présent document, à obtenir son consentement écrit de les respecter et à transmettre à l'Agence dans les dix (10) jours suivant telle aliénation copie conforme de cet engagement de l'acquéreur ;

CLAUSE PÉNALE

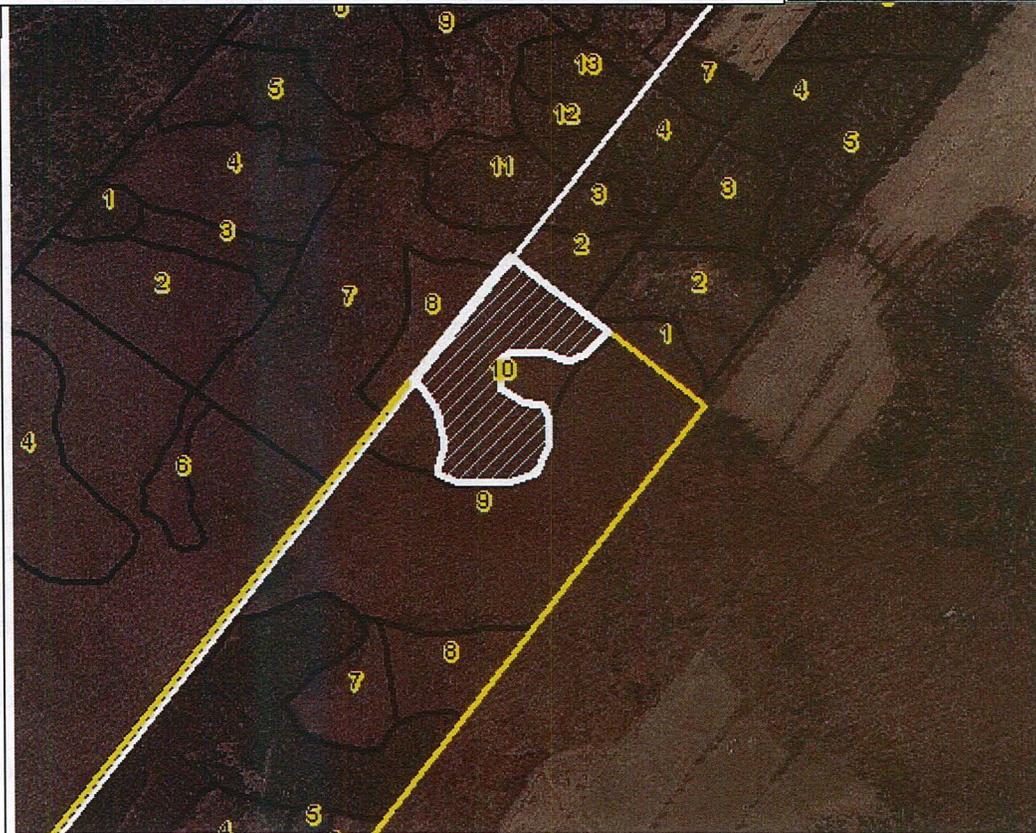
Dans l'éventualité du non-respect de ce qui est stipulé ci-avant, à savoir, advenant la destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés avant l'expiration de la date de vingt-cinq (25) ans ou de dix (10) ans selon le cas ou advenant que les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent inexactes ou advenant l'omission de transmettre à l'Agence l'engagement écrit de l'acquéreur, je m'engage et reconnais devoir payer sur demande à l'Agence par anticipation des dommages et intérêts équivalents au montant de l'aide financière en proportion et correspondant à la superficie détruite qui m'aura été versée pour la réalisation des travaux de mise en valeur de la superficie foncière visée par ces travaux, la présente constituant une clause pénale.

Signé ce, _____ à _____ par : _____

| | | | | |
|---|--------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------|---------------------------|
| 1 - IDENTIFICATION | | | | 05513G1170160 |
| Numéro de producteur: MARM46510888 | | Nom, prénom: MARTEL MARC-ANDRE | | 3 - PARCELLE |
| Adresse: 49 Cleevemont | | Richmond, QC | | No. 002 |
| Tél.travail: | Tél.rés.: (819)346-4634 | Représentant: Martel Pierre | Code postal: JOB 2H0 | Sup. ou long.: 3.8 |
| | | | | Tél.: |

| | | | | | |
|---------------------------------|--------------------|--|--------------------|----------------------------------|--|
| 2 - LOCALISATION | | | | 4-PHOTO AÉRIENNE ET CARTE | |
| Région écologique: 2c-T | Tenure: | Code unité d'évaluation: 9669-67-9050 | | Photo (1): 2013 | |
| Municipalité code: 40017 | Nom: Wotton | | | Photo (2): | |
| Cadastré code: 2726 | Nom: Wotton | Rang code: 03 | Nom: | Échelle: 1/10000 | |
| Lot no: G H | | No du PAF: | Prop no: 02 | Feuillet: 21E13SO | |

| | |
|--------------------------------------|-----------------------|
| 5 - DONNÉES FORESTIÈRES | |
| Nom du peuplement: | Ft |
| Autre que peuplement: | |
| Densité: | A |
| Âge: | 2040 |
| Coefficient de distribution tota l: | |
| Couverture de broussaille: | |
| Période recommandée: | |
| Taux mortalité ou % tiges affectées: | |
| Hauteur de la régénération (m): | |
| Hauteur de la plantation (m,cm): | 1115 |
| Hauteur de la broussaille (cm): | |
| Tiges ou microsites opprimées (%): | |
| Drainage: | 3 : modéré |
| Relief: | 3-Bas versant |
| Texture: | |
| Profondeur: | 3 : 31 - 90 cm |
| Produit à utiliser: | 38% c.m.z |
| Structure résiduelle (O/N): | N |



| 6 - VOLUMES ET SURFACES TERRIÈRES | | | | | | | | 7 - REBOISEMENT PRÉCONISÉ | | | | | |
|-----------------------------------|----------------------|----------|------------------|-----------|-----------------------------|-------------------------|-----------------|---------------------------|---------|----------|------|---------|------------|
| Ess. | Tiges non marchandes | | Tiges marchandes | | Volume m ³ s./ha | S.T. m ² /ha | S.T. résiduelle | % à enlever | Essence | Quantité | Type | Densité | Espacement |
| | Nb./ha | Prévu/ha | Nb./ha | diamètre | | | | | | | | | |
| ERS | | | 268 | 18 | 42.2 | 6.5 | 5.2 | 20 | | | | | |
| BOJ | | | 200 | 17 | 26.5 | 4.8 | 4.5 | 6.2 | | | | | |
| FRA | | | 117 | 23 | 36.1 | 4.8 | 3.3 | 31.2 | | | | | |
| PET | | | 61 | 26 | 27.7 | 3.3 | 0 | 100 | | | | | |
| ORA | | | 49 | 16 | 4.6 | 1 | 1 | 0 | | | | | |
| AF | | | 69 | 20 | 7.1 | 1.4 | 1.3 | 7.1 | | | | | |
| Total | 0 | 0 | 764 | 19 | 144.2 | 21.8 | 15.3 | 29.8 | | | | | |

| 8 - TRAITEMENTS | | | | | | | | | | | | |
|--------------------------------------|-----------------------------------|--|-------|------------|------------|------------------|------------------|---------|--|--|--|--|
| Code | Nom du traitement | | Unité | Taux Tech. | Taux Exec. | Total (\$) Tech. | Total (\$) Exec. | Total | | | | |
| 8967 | Eclair. commerciale feuillus d'or | | 3.800 | 400.00 | 639.00 | 1520.00 | 2428.20 | 3948.20 | | | | |
| 7901 | Services techniques : Marterlag | | 3.800 | 128.00 | 0.00 | 486.40 | 0.00 | 486.40 | | | | |
| Montant total de l'aide financière : | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | 2006.40 | 2428.20 | 4434.60 | | | | |

9-DESCRIPTION DE L'INTERVENTION ET AUTRES DONNÉES

Coupe d'éclaircie.
Ce traitement consiste à éclaircir le peuplement en prélevant les tiges de moindre qualité dans l'étage inférieur et supérieur. Tout en ne créant pas de grandes trouées, l'éclaircie prélève entre 30 à 40 % du volume total du peuplement. Les sentiers de débardage ne doivent pas occuper plus de 18 % de la superficie du peuplement.
Le bois coupé doit être récupéré et utilisé.
Jeune peuplement de feuillus d'ombre où l'agence permet d'abaisser la surface terrière résiduelle à 14 m²/ha.

Demande de participation financière

Nous, Conseiller forestier accrédité et Producteur forestier reconnu, demandons à l'Agence une participation financière aux fins de la réalisation des activités de protection et de mise en valeur décrites aux présentes. En tant que demandeurs de la participation financière de l'Agence, nous reconnaissons que celle-ci peut être versée dans la mesure des activités de protection et de mise en valeur dûment réalisées sur des superficies à vocation forestière enregistrées dans les limites de l'admissibilité de ces activités à la participation financière de l'Agence. Nous reconnaissons que les biens et services acquis à même la participation financière peuvent être assujettis aux taxes à la consommation.

Producteur forestier reconnu
Date: _____ Technique Exécution

Groupement forestier St-François Technique Exécution

Date: **2017-07-21**

Préparé par: **Jean François Paquet** Date: **2017-07-21**

Réalisé sous la responsabilité et la supervision personnelle de:

Signature Ing. f. Date: **2017-07-21**

Présence d'éléments particuliers de biodiversité : Oui Non

Si oui, précisez :

Site de reboisement en zone agricole Accepté Refusé

Signature agronome _____ Date _____

Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu
Je, soussigné(e), personnellement ou à titre de représentant(e) dûment mandaté(e) et autorisé(e) à cette fin :

ACCEPTE que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété dans le cadre des programmes de l'Agence;

DÉCLARE détenir un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier;

M'ENGAGE à obtenir de la municipalité, le cas échéant, les autorisations et certificats nécessaires;

RECONNAIS avoir pris connaissance du contenu de la section adjacente "Demande de participation financière";

ACCEPTE de permettre l'accès à ma propriété aux employés et représentants de l'Agence dans le cadre des activités de vérification ;

ACCEPTE les clauses inscrites à l'endos de la prescription sylvicole en y apposant mes initiales,

Signé ce, _____ à _____

par: _____

No: **05513G1170160**

Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu

Je, soussigné(e), personnellement ou à titre de représentant(e) dûment mandaté(e) et autorisé(e) à cette fin :

ACCEPTE que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété dans le cadre des programmes de l'Agence;

DÉCLARE détenir un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier;

M'ENGAGE à obtenir de la municipalité, le cas échéant, les autorisations et certificats nécessaires;

M'ENGAGE à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire des programmes ;

M'ENGAGE à préserver les travaux effectués et à ne pas détruire ni permettre que soient détruits partiellement ou totalement les travaux ainsi réalisés et ce pendant une période de vingt-cinq (25) ans suivant l'octroi de l'aide financière pour les travaux liés au reboisement, notamment la préparation de terrain, ledit reboisement, l'entretien de la plantation et le regarni ou, par ailleurs, pendant une période de dix (10) ans pour les autres travaux suivant l'octroi de telle aide financière. De plus, je m'engage à ne pas faire paître les animaux de ferme dans les secteurs ayant bénéficié d'un financement par l'Agence.

NOTE: La période de protection des travaux d'établissement d'une plantation (préparation de terrain, mise en terre, entretien) débute au moment de la réalisation du premier travail (ex : préparation de terrain) pour se terminer 25 ans plus tard. Dans le cas d'une prescription d'un entretien de plantation (dégagement ou regarni), si ladite plantation a été prescrite avec un engagement de cinq (5) ans, la période de protection de l'entretien est de cinq (5) ans.

RECONNAIS avoir pris connaissance du contenu de la section adjacente " Demande de participation financière " ;

ACCEPTE de permettre l'accès à ma propriété aux employés et représentants de l'Agence dans le cadre des activités de vérification ;

M'ENGAGE dans l'éventualité de l'aliénation, par vente ou autre mode de transfert de propriété, quant à la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations stipulées au présent document, à obtenir son consentement écrit de les respecter et à transmettre à l'Agence dans les dix (10) jours suivant telle aliénation copie conforme de cet engagement de l'acquéreur ;

CLAUSE PÉNALE

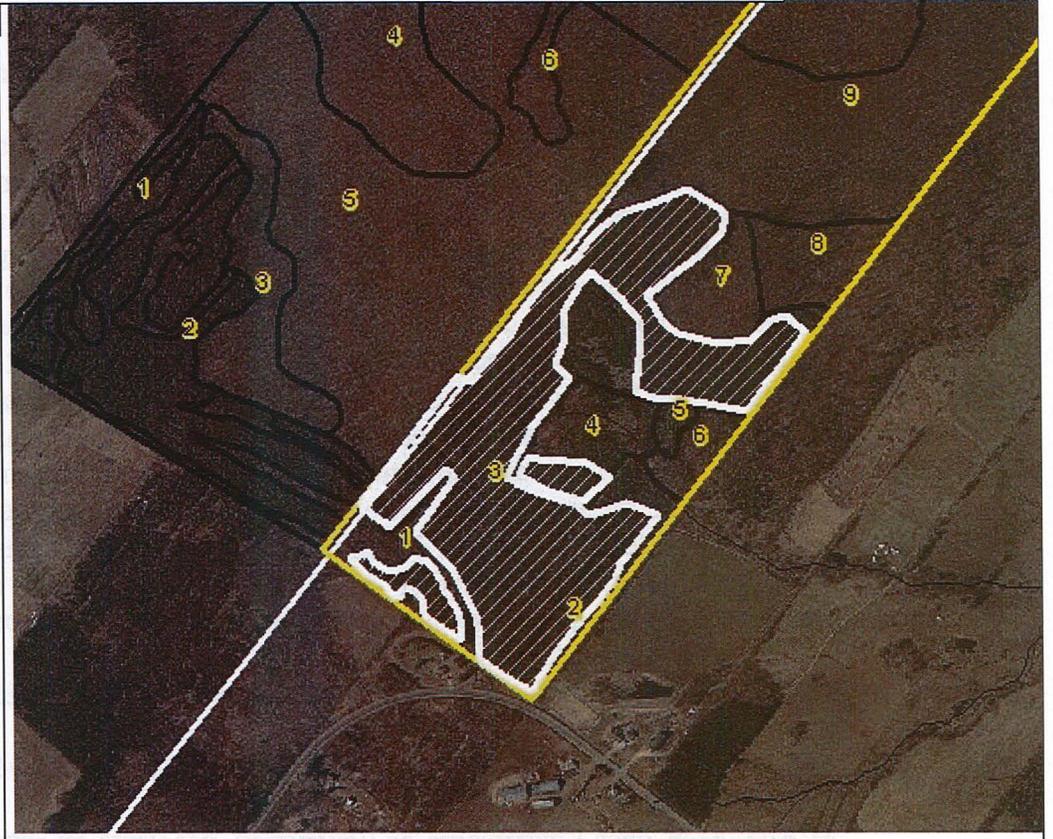
Dans l'éventualité du non-respect de ce qui est stipulé ci-avant, à savoir, advenant la destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés avant l'expiration de la date de vingt-cinq (25) ans ou de dix (10) ans selon le cas ou advenant que les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent inexactes ou advenant l'omission de transmettre à l'Agence l'engagement écrit de l'acquéreur, je m'engage et reconnais devoir payer sur demande à l'Agence par anticipation des dommages et intérêts équivalents au montant de l'aide financière en proportion et correspondant à la superficie détruite qui m'aura été versée pour la réalisation des travaux de mise en valeur de la superficie foncière visée par ces travaux, la présente constituant une clause pénale.

Signé ce, _____ à _____ par : _____

| | | | |
|---|---------------------------------------|------------------------------------|----------------------------|
| 1 - IDENTIFICATION | | | 05513G1170162 |
| Numéro de producteur: MARM46510888 | Nom, prénom: MARTEL MARC-ANDRE | 3 - PARCELLE | |
| Adresse: 49 Cleevemont | Richmond, QC | Code postal: J0B 2H0 | No. 003 |
| Tél.travail: _____ | Tél.rés.: (819)346-4634 | Représentant: Martel Pierre | Tél.: _____ |
| | | | Sup. ou long.: 11.5 |

| | | | |
|---------------------------------|--------------------|--|----------------------------------|
| 2 - LOCALISATION | | | 4-PHOTO AÉRIENNE ET CARTE |
| Région écologique: 2c-T | Tenure: | Code unité d'évaluation: 9669-67-9050 | Photo (1): 2013 |
| Municipalité code: 40017 | Nom: Wotton | Rang code: 03 | Photo (2): |
| Cadastré code: 2726 | Nom: Wotton | Nom: | Échelle: 1/10000 |
| Lot no: G H | No du PAF: | Prop no: 02 | Feuillet: 21E13SO |

| | |
|--------------------------------------|------------------|
| 5 - DONNÉES FORESTIÈRES | |
| Nom du peuplement: | EpO |
| Autre que peuplement: | |
| Densité: | A |
| Âge: | 25 |
| Coefficient de distribution tota l: | |
| Couverture de broussaille: | |
| Période recommandée: | |
| Taux mortalité ou % tiges affectées: | |
| Hauteur de la régénération (m): | |
| Hauteur de la plantation (m,cm): | 13 |
| Hauteur de la broussaille (cm): | |
| Tiges ou microsites opprimées (%): | |
| Drainage: | 2: bon |
| Relief: | 4-Moyen versant |
| Texture: | |
| Profondeur: | 4: 91 cm et plus |
| Produit à utiliser: | <i>40% cime</i> |
| Structure résiduelle (O/N): | <i>N</i> |



| 6 - VOLUMES ET SURFACES TERRIÈRES | | | | | | | | 7 - REBOISEMENT PRÉCONISÉ | | | | | |
|--|----------------------|----------|------------------|----------|-----------------------------|-------------------------|-----------------|----------------------------------|-----------|----------|------|---------|------------|
| Ess. | Tiges non marchandes | | Tiges marchandes | | Volume m ³ s./ha | S.T. m ² /ha | S.T. résiduelle | % à enlever | Essence | Quantité | Type | Densité | Espacement |
| | Nb./ha | Prévu/ha | Nb./ha | diamètre | | | | | | | | | |
| EPO | | | 1638 | 16 | 198.7 | 33.5 | 23.6 | 29.6 | | | | | |
| PET | | | 56 | 16 | 4.3 | 0.8 | 0.8 | 0 | | | | | |
| AF | | | 48 | 14 | 3.3 | 0.7 | 0.3 | 57.1 | | | | | |
| Total: | | | | | | | | | Objectif: | | | | |

| 8 - TRAITEMENTS | | | | | | | | | | | | | | | | |
|------------------------|---------------------------------|--|--------|------------|------------|------------------|------------------|----------|---|---|------|----|-------|----|------|------|
| Code | Nom du traitement | | Unité | Taux Tech. | Taux Exec. | Total (\$) Tech. | Total (\$) Exec. | Total | | | | | | | | |
| 8980 | 1ère éclair.com.rés.mécanisée - | | 11.500 | 400.00 | 561.00 | 4600.00 | 6451.50 | 11051.50 | | | | | | | | |
| 7902 | Services techniques : Martelage | | 11.500 | 253.00 | 0.00 | 2909.50 | 0.00 | 2909.50 | | | | | | | | |
| Total | | | | | | | | | 0 | 0 | 1742 | 16 | 206.3 | 35 | 24.7 | 29.4 |

| | | | | | | |
|---|--|--|--------------------------------------|--------------------------|----------|-------------------------------------|
| 9-DESCRIPTION DE L'INTERVENTION ET AUTRES DONNÉES | | | Montant total de l'aide financière : | | | |
| <p>Coupe d'éclaircie de plantation. La récolte sera de 30 à 40 % du volume de bois présent. Si des chemins de débardage sont nécessaires alors 1 rangée sur 9 sera prélevée. Le choix des tiges s'effectue en prélevant les plus petites tiges dans le but d'obtenir un rendement le plus élevé possible. Le bois coupé doit être récupéré et utilisé. 1 ha a été soustrait pour tenir compte des digues de roches. Le secteur Nord est de moins bonne qualité (charançon et porc-épic) 2 petits secteur en épinettes blanches sont inclus.</p> | | | 7509.50 | 6451.50 | 13961.00 | |
| Présence d'éléments particuliers de biodiversité : | | | Oui | <input type="checkbox"/> | Non | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Si oui, précisez : | | | | | | |
| Site de reboisement en zone agricole | | | Accepté | <input type="checkbox"/> | Refusé | <input type="checkbox"/> |
| Signature agronome _____ | | | Date _____ | | | |

| | |
|--|---|
| Demande de participation financière | |
| <p>Nous, Conseiller forestier accrédité et Producteur forestier reconnu, demandons à l'Agence une participation financière aux fins de la réalisation des activités de protection et de mise en valeur décrites aux présentes. En tant que demandeurs de la participation financière de l'Agence, nous reconnaissons que celle-ci peut être versée dans la mesure des activités de protection et de mise en valeur dument réalisées sur des superficies à vocation forestière enregistrées dans les limites de l'admissibilité de ces activités à la participation financière de l'Agence. Nous reconnaissons que les biens et services acquis à même la participation financière peuvent être assujettis aux taxes à la consommation.</p> | |
| Producteur forestier reconnu | Technique <input checked="" type="checkbox"/> Exécution <input type="checkbox"/> |
| Date: _____ | _____ |
| Groupement forestier St-François | Technique <input checked="" type="checkbox"/> Exécution <input checked="" type="checkbox"/> |
| <i>Jean François Paquet</i> | Date: <i>2017-07-24</i> |
| Préparé par: Jean François Paquet | Date: 2017-07-21 |
| Réalisé sous la responsabilité et la supervision personnelle de: | |
| <i>Jean François Paquet</i> | <i>2017-07-24</i> |
| Signature Ing. f. | Date |
| Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu | |
| Je, soussigné(e), personnellement ou à titre de représentant(e) dument mandaté(e) et autorisé(e) à cette fin : | |
| <p>ACCEPTÉ que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété dans le cadre des programmes de l'Agence; DÉCLARE détenir un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier; M'ENGAGE à obtenir de la municipalité, le cas échéant, les autorisations et certificats nécessaires; RECONNAIS avoir pris connaissance du contenu de la section adjacente "Demande de participation financière"; ACCEPTÉ de permettre l'accès à ma propriété aux employés et représentants de l'Agence dans le cadre des activités de vérification; ACCEPTÉ les clauses inscrites à l'endos de la prescription sylvicole en y apposant mes initiales,</p> | |
| Signé ce, _____ | à _____ |
| par: <i>[Signature]</i> | No: 05513G1170162 |

Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu

Je, soussigné(e), personnellement ou à titre de représentant(e) dûment mandaté(e) et autorisé(e) à cette fin :

ACCEPTE que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété dans le cadre des programmes de l'Agence;

DÉCLARE détenir un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier;

M'ENGAGE à obtenir de la municipalité, le cas échéant, les autorisations et certificats nécessaires;

M'ENGAGE à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire des programmes ;

M'ENGAGE à préserver les travaux effectués et à ne pas détruire ni permettre que soient détruits partiellement ou totalement les travaux ainsi réalisés et ce pendant une période de vingt-cinq (25) ans suivant l'octroi de l'aide financière pour les travaux liés au reboisement, notamment la préparation de terrain, ledit reboisement, l'entretien de la plantation et le regarni ou, par ailleurs, pendant une période de dix (10) ans pour les autres travaux suivant l'octroi de telle aide financière. De plus, je m'engage à ne pas faire paître les animaux de ferme dans les secteurs ayant bénéficié d'un financement par l'Agence.

NOTE: La période de protection des travaux d'établissement d'une plantation (préparation de terrain, mise en terre, entretien) débute au moment de la réalisation du premier travail (ex : préparation de terrain) pour se terminer 25 ans plus tard. Dans le cas d'une prescription d'un entretien de plantation (dégagement ou regarni), si ladite plantation a été prescrite avec un engagement de cinq (5) ans, la période de protection de l'entretien est de cinq (5) ans.

RECONNAIS avoir pris connaissance du contenu de la section adjacente " Demande de participation financière " ;

ACCEPTE de permettre l'accès à ma propriété aux employés et représentants de l'Agence dans le cadre des activités de vérification ;

M'ENGAGE dans l'éventualité de l'aliénation, par vente ou autre mode de transfert de propriété, quant à la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations stipulées au présent document, à obtenir son consentement écrit de les respecter et à transmettre à l'Agence dans les dix (10) jours suivant telle aliénation copie conforme de cet engagement de l'acquéreur ;

CLAUSE PÉNALE

Dans l'éventualité du non-respect de ce qui est stipulé ci-avant, à savoir, advenant la destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés avant l'expiration de la date de vingt-cinq (25) ans ou de dix (10) ans selon le cas ou advenant que les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent inexactes ou advenant l'omission de transmettre à l'Agence l'engagement écrit de l'acquéreur, je m'engage et reconnais devoir payer sur demande à l'Agence par anticipation des dommages et intérêts équivalents au montant de l'aide financière en proportion et correspondant à la superficie détruite qui m'aura été versée pour la réalisation des travaux de mise en valeur de la superficie foncière visée par ces travaux, la présente constituant une clause pénale.

Signé ce, _____ à _____ par : _____